



Plan de mise en œuvre sur le gouvernement ouvert (PMOGO)

Mai 2017



Tableau de suivi des versions

Date	Suivi
Juillet 2016	Version 1.0
Novembre 2016	Version 2.0 – Modification du tableau des défis et des occasions pour tenir compte des commentaires reçus lors de la réunion du Comité de direction de l'École tenue le 18 novembre 2016 (pages 7 et 8).
Janvier 2017	Version 3.0 – Corrections et clarifications de la SM
Février 2017	Version 4.0 – Autres demandes de clarification de la SM
Avril 2017	Version 5.0 – Modifications apportées par le BSM, le BVP et le DPI en fonction des récents changements organisationnels
Mai 2017	Version 6.0 – Mise à jour de l'échéancier

Plan de mise en œuvre sur le gouvernement ouvert (PMOGO)

Préparé par la Direction de l'information, de l'innovation et des technologies (IIT), Gestion de l'information d'entreprise (GIE) et l'École de la fonction publique du Canada (l'École).

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le président du Conseil du Trésor, 2016

Le présent document est publié conformément à la [Licence du gouvernement ouvert – Canada](#)

Le présent document est disponible sur d'autres supports sur demande.

Veillez adresser les demandes de renseignements concernant le présent document aux coordonnées suivantes :

Division de la gestion de l'information d'entreprise
Bureau principal de l'information
École de la fonction publique du Canada
373, promenade Sussex, Centre Asticou, pièce 1359
Ottawa (Ontario)
K1N 6Z2

Courriel : csps.informationmanagementgestioninformation.efpc@canada.ca



Table des matières

1. [Sommaire](#)
2. [Approbations](#)
3. [Objet](#)
4. [Contexte](#)
5. [Résultats](#)
6. [Structures de gouvernance et processus de décision](#)
 - 6.1 [Rôles et responsabilités – Administrateur général et cadre supérieur responsable de la gestion de l'information](#)
 - 6.2 [Rôles et responsabilités – Intervenants clés](#)
 - 6.3 [Communication, sensibilisation et engagement](#)
7. [Tableau de planification](#)
 - 7.1 [Principales hypothèses relatives à la planification](#)
 - 7.2 [Tableau de planification : Produits livrables relatifs à la Directive sur le gouvernement ouvert](#)



1. Sommaire

Depuis fort longtemps, le Canada s'est engagé sur la voie de l'ouverture et de la responsabilisation comme fondement principal d'une démocratie solide et moderne. Depuis l'adoption d'une loi sur l'accès à l'information, il y a plus de 30 ans, jusqu'aux activités actuelles de gouvernement ouvert et de divulgation proactive, le gouvernement du Canada fait en sorte de garantir la transparence des opérations fédérales afin de permettre à la population canadienne de tenir son gouvernement responsable. Les engagements inclus dans [Le troisième Plan biennal dans le cadre du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert](#) permettront de faire avancer la mise en œuvre de programmes et de services transparents et responsables qui seront axés sur les besoins de la population canadienne.

La diffusion proactive de données et d'informations est le point de départ de toutes les autres activités de gouvernement ouvert. Ainsi, le gouvernement du Canada a adopté une position d'« ouverture par défaut » dans son cadre stratégique obligatoire en émettant la [Directive sur le gouvernement ouvert](#). Toutes les données et toutes les informations ayant une valeur opérationnelle des ministères et des organismes du gouvernement du Canada doivent être ouvertes par défaut et publiées à titre de données ouvertes ou d'informations ouvertes, à moins d'une exception valable.

Le présent document décrit les activités que l'École de la fonction publique du Canada (l'École) entend mener et les produits livrables qu'elle souhaite obtenir pour répondre aux exigences de la Directive sur le gouvernement ouvert, à l'appui du passage vers « l'ouverture par défaut ». En collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), l'École joue un rôle de chef de file et offre du matériel et des occasions d'apprentissage liés au gouvernement ouvert pour appuyer la transition vers une transparence et une mobilisation accrues.

Le Plan de mise en œuvre sur le gouvernement ouvert (PMOGO) de l'École est axé sur les résultats et vise principalement une plus grande transparence, un engagement accru auprès des Canadiens, des occasions d'innovation, la qualité des données et les gains d'efficacité ainsi qu'un meilleur accès à l'information. Le ministère reconnaît les défis que représente l'atteinte de ces résultats, notamment un important changement de culture pour permettre le passage vers « l'ouverture par défaut » et la quantité considérable de temps et d'efforts que pourraient nécessiter la définition et l'évaluation des données et des informations à publier; toutefois, parallèlement à ces défis, il existe des occasions de simplifier les processus administratifs et de normaliser les données et les informations. Se fondant sur le Plan intégré 2016 à 2017 de l'École et sur la Stratégie de gestion de l'information d'entreprise pour 2015 à 2018 afin de établir les bases pour l'avenir et à des fins d'orientation, le ministère mettra au point une stratégie de communication mobilisatrice visant à faire prendre conscience du changement de culture nécessaire pour que l'École soit « ouverte par défaut » et à le promouvoir.

Pour assurer une mise en œuvre réussie du gouvernement ouvert, il est essentiel d'établir une solide structure de gouvernance et de favoriser la mobilisation à l'échelle du ministère. La structure de gouvernance pour le gouvernement ouvert cadre est alignée sur la structure de gouvernance de niveau supérieur de l'École. En outre, le Sous-comité des stratégies et de l'intégration des données sera appelé à fournir des conseils, des avis et des commentaires.

Le SCT a établi 34 produits livrables et jalons attendus, que chaque ministère doit chercher à atteindre afin de réaliser les objectifs de la Directive sur le gouvernement ouvert. Le SCT a accordé une période de mise en œuvre de 5 ans, qui a commencé en novembre 2014 et qui se terminera en mars 2020. L'École vient de terminer sa transition vers le nouveau modèle opérationnel, ce qui comprend le renouvellement de son programme de cours et la modernisation de sa plateforme d'apprentissage. L'École offre aux fonctionnaires un programme de cours commun qui est plus pertinent, plus adapté, plus accessible et plus dynamique que jamais. Cette initiative de transformation a nécessité une restructuration majeure de l'architecture de données de l'École, ce qui a eu une incidence directe sur sa capacité de faire concorder l'échéancier du Plan de mise en œuvre sur le gouvernement ouvert de l'École avec l'échéancier établi par le SCT. L'École gère actuellement ce défi en adaptant son échéancier (voir la section 7.2) et en permettant à l'équipe de projet de rattraper ce retard.

Les initiatives pangouvernementales comme Destination 2020, de même que l'obligation de se conformer à la Directive sur le gouvernement ouvert et à la Directive sur la tenue de documents, amèneront le ministère à évoluer et à moderniser ses processus opérationnels.



Les hypothèses importantes sur lesquelles repose la planification, ainsi que les rôles et responsabilités des différents intervenants, sont décrits ci-après, présentant ainsi la façon dont le ministère prévoit répondre aux exigences de la Directive sur le gouvernement ouvert. Dans le cadre du plan de l'organisation visant à se conformer à la Directive sur le gouvernement ouvert d'ici 2020, le PMOGO de l'École sera affiché en ligne et mis à jour chaque année.

2. Approbations

Richard St-Jean

Cadre supérieur responsable de la gestion de l'information
Dirigeant principal de l'information
École de la fonction publique du Canada

Date

Wilma Vreeswijk

Sous-ministre/présidente
École de la fonction publique du Canada

Date



3. Objet

Le présent document décrit le plan que suivra l'École pour accomplir les activités et les produits livrables exigés dans la [Directive sur le gouvernement ouvert](#) afin d'en arriver à une pleine conformité au plus tard à la date d'échéance de la mise en œuvre, soit le 31 mars 2020.

La directive a pour objet de maximiser la communication des informations et des données gouvernementales à valeur opérationnelle afin d'appuyer la transparence, la reddition de comptes ainsi que la mobilisation des citoyens et d'optimiser les avantages socioéconomiques au moyen de la réutilisation, sous réserve des restrictions s'appliquant à la protection de la vie privée, à la confidentialité et à la sécurité. (Directive sur le gouvernement ouvert, section 5.1)

La Directive sur le gouvernement ouvert (section 5.2) devrait permettre à la population canadienne de trouver et d'utiliser les informations et les données du gouvernement du Canada aux fins suivantes :

- appuyer la reddition de comptes;
- faciliter les analyses à valeur ajoutée;
- optimiser les avantages socioéconomiques grâce à la réutilisation;
- soutenir l'engagement constructif avec son gouvernement.

4. Contexte

L'École est le fournisseur de services d'apprentissage communs de la fonction publique du Canada. Elle a pour mandat législatif de fournir une gamme d'activités d'apprentissage qui renforcent les capacités des employés et des organisations de la fonction publique et qui favorisent l'excellence de la gestion au sein de celle-ci. L'École est dirigée par une sous-ministre/présidente chargée de déterminer l'orientation des politiques et des programmes de l'organisation et de veiller à ce que celle-ci soit en mesure de répondre aux besoins en apprentissage des fonctionnaires partout au Canada. L'École fait également partie du portefeuille du Conseil du Trésor, sous l'autorité du président du Conseil du Trésor.

Établie le 1^{er} avril 2004 en vertu de la [Loi sur la modernisation de la fonction publique](#) et régie par la [Loi sur l'École de la fonction publique du Canada](#) (Loi sur l'EFPC), la principale responsabilité de l'École consiste à offrir un éventail de possibilités d'apprentissage et à favoriser une culture axée sur l'apprentissage dans la fonction publique.

En vertu de la Loi sur l'EFPC, l'École a le mandat suivant :

- inciter à la fierté et à l'excellence dans la fonction publique;
- stimuler un sens commun de la finalité, des valeurs et des traditions dans la fonction publique;
- aider les administrateurs généraux à répondre aux besoins de formation de leur organisations;
- viser l'excellence dans la gestion et l'administration publique.

Pour aider les administrateurs généraux à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de perfectionnement du leadership et de perfectionnement professionnel dans l'ensemble de la fonction publique, l'École détermine les besoins organisationnels, et elle conçoit et offre également des programmes pratiques et de grande qualité qui répondent aux principaux besoins de perfectionnement des fonctionnaires. À cet égard, le résultat stratégique que l'École vise consiste à ce que les fonctionnaires fédéraux aient les connaissances, les habiletés et les compétences communes dont ils ont besoin pour exercer leurs responsabilités envers les Canadiens.

Grâce à ses campus et à ses bureaux régionaux situés partout au Canada, en plus du portail d'apprentissage en ligne GCcampus, l'École a pour vision de devenir l'école de choix pour les fonctionnaires en offrant des expériences d'apprentissage de la plus grande qualité.



En collaboration avec le SCT, l'École est un chef de file pour ce qui est d'offrir du matériel et des occasions d'apprentissage liés au gouvernement ouvert pour appuyer la transition vers une transparence et une mobilisation accrues. L'École offrira des possibilités d'apprentissage améliorées et du matériel didactique supplémentaire afin d'accroître la sensibilisation et la compréhension des fonctionnaires à l'égard des principes et des pratiques pour un gouvernement ouvert.

En février 2016, l'École a approuvé une stratégie triennale de gestion de l'information d'entreprise (2015 à 2018). Les priorités définies dans la stratégie ont été incluses dans le plan intégré 2016 à 2017 de l'École pour le domaine de responsabilité « information, innovation et technologie ». L'objectif principal de la stratégie est d'instaurer une culture de gestion de l'information à l'École en reconnaissant qu'il est important de valoriser l'information, de gérer l'information à l'échelle de l'entreprise et de considérer l'information comme une ressource stratégique. Il est par ailleurs tout aussi important d'être ouverts et responsables envers les Canadiens pour ce qui est de la façon dont nous recueillons, gérons, diffusons et utilisons l'information.

Les défis et les occasions que l'École rencontrera au cours de l'exécution du PMOGO peuvent être décrits de la façon suivante :

	Défis	Occasions
Changement de culture	Un changement de culture doit s'opérer pour favoriser l'établissement d'un environnement d'échange de données et d'informations avec les Canadiens, conformément à la position d'« ouverture par défaut » du gouvernement du Canada.	L'École peut saisir l'occasion d'améliorer de façon proactive la transparence et la responsabilisation institutionnelles. Cet objectif du gouvernement ouvert (GO) représente une amélioration des mécanismes traditionnels du gouvernement fédéral qui appuient la publication des informations et des données (divulgaration proactive, AIPRP, etc.). De plus, il sera possible de mettre à profit la stratégie de gestion de l'information d'entreprise pour établir une culture solide et actualisée de la gestion de l'information (GI) au sein de l'École.
Uniformisation des pratiques	L'École doit élaborer un ensemble de normes et de lignes directrices afin de favoriser l'adoption de pratiques cohérentes de gestion efficace de l'information chez les employés, et de s'assurer que le gouvernement ouvert est pris en compte et mis en œuvre dans les processus opérationnels et dans la conception des applications opérationnelles de technologie de l'information (TI).	L'École peut saisir l'occasion d'améliorer l'efficacité et l'efficacité de son mandat fondamental et de sa prestation de services.
Anciens systèmes et qualité des données	Certaines informations et données pouvant être publiées sur le portail du gouvernement ouvert se trouvent dans d'anciens systèmes qui n'ont pas été conçus conformément aux normes du gouvernement ouvert. Il faudra du temps et des ressources pour déterminer, récupérer et reformater les données pour les rendre accessibles sur le portail.	L'École peut saisir l'occasion de normaliser son cadre de qualité et d'intégrité des données.
Répartition géographique	La façon dont le ministère est structuré à l'échelle nationale (présence dans plusieurs régions) fera augmenter le degré de complexité pour la mise en œuvre horizontale	L'École peut saisir l'occasion de rationaliser ses processus opérationnels nationaux.



	de processus normalisés conformes au principe de gouvernement ouvert. Une solide gouvernance sera essentielle pour atteindre les objectifs.	
Définition des jeux de données	Il faudra consacrer beaucoup de temps et de ressources à l'élaboration d'un répertoire ministériel complet des jeux de données. Les défis résideront notamment dans le volume total de données ministérielles et la diversité des sources de données.	En raison de la vaste mobilisation des secteurs opérationnels et des intervenants qui est nécessaire pour définir les données, l'École peut profiter de cette occasion pour maximiser la publication d'informations et de données ministérielles et pour optimiser la valeur globale et la capacité de réutilisation de celles-ci.
Processus de publication	Il faudra procéder à une normalisation et à une priorisation pour s'assurer que les jeux de données et les informations sont entièrement et systématiquement examinés avant d'être publiés. Au moment de publier des données et des informations, l'École doit s'assurer d'atténuer tous les défis liés au processus de publication (p. ex. protéger les renseignements personnels et s'assurer que les renseignements commerciaux ou de nature exclusive ne sont pas divulgués au public).	En définissant clairement les processus de publication normalisés et en attribuant adéquatement les ressources, l'École pourra réduire les risques (p. ex. infractions à la Loi sur la protection des renseignements personnels) qui pourraient se présenter, compte tenu de la possible correspondance d'information entre les jeux de données. En tirant profit de son expertise en matière d'accès à l'information, de protection des renseignements personnels et de communication, et en tenant compte des avis juridiques appropriés, l'École pourra prendre des décisions éclairées sur le processus de publication.
Propriété des données	Afin de remplir leurs objectifs, les secteurs opérationnels de l'École doivent souvent travailler horizontalement en utilisant des données communes par l'intermédiaire de plusieurs applications. Dans certains cas, la désignation des « véritables » propriétaires des jeux de données et des informations pourrait s'avérer complexe.	L'École peut saisir l'occasion de rationaliser les applications et d'utiliser plus efficacement les données en appui à ses priorités opérationnelles.
Capacité et ressources	L'École devra examiner minutieusement sa capacité de répondre aux questions que les intervenants internes et externes pourraient poser. À mesure que le nombre d'activités de mise en œuvre augmentera, la quantité de ressources requises pour appuyer le gouvernement ouvert nécessitera une surveillance et une évaluation constantes pour répondre aux attentes. En outre, l'investissement nécessaire pour préparer la publication des jeux de données en formats utilisables pourrait être très élevé; il faudra notamment évaluer si l'École collecte les bonnes données et les bonnes informations	Puisque l'on doit veiller à l'uniformité des éléments entre les jeux de données, il sera possible de réaliser des gains d'efficacité grâce à la normalisation.



	pour les bonnes raisons. Par exemple, le fait de veiller à l'uniformité des éléments entre les jeux de données constituera un élément important pour relever ce défi.	
Priorités conflictuelles	Un des défis que devra relever l'École dans la mise en œuvre de l'initiative de GO consistera à gérer efficacement sa charge de travail pour réaliser son mandat, tout en faisant avancer les diverses initiatives pangouvernementales avec des ressources limitées.	L'École pourra saisir l'occasion d'intégrer les produits livrables relatifs au GO à des plans existants des secteurs de gestion.

5. Résultats

L'École s'efforce de toujours mener ses activités de façon transparente et responsable. Son engagement envers le gouvernement ouvert découle des efforts constants déployés par le gouvernement fédéral pour favoriser l'ouverture et la responsabilisation, en élargissant l'accès aux données et aux informations. Ainsi, les orientations stratégiques de l'École témoignent d'une fonction publique en évolution, d'un changement sur le plan démographique et d'une augmentation de la variété et de la richesse des ressources d'apprentissage. Elles appuient la vision énoncée dans Objectif 2020, à savoir celle d'une fonction publique moderne, resautée et compétente en matière de technologie, et qui dispose des outils nécessaires pour offrir d'excellents services à la population canadienne.

Les principaux résultats que l'École espère obtenir avec la mise en œuvre de la Directive sur le gouvernement ouvert sont les suivants :

- Favoriser la responsabilisation en augmentant la transparence des décisions et des processus décisionnels de l'École.
- Optimiser la valeur et la réutilisabilité des données et des informations de l'École.
- Clarifier les rôles et responsabilités liés à la gestion de l'information et des données.
- Accélérer et faciliter l'accès à l'information pour tous les employés grâce à l'utilisation d'outils et de systèmes modernes.
- Améliorer la qualité des données, permettant ainsi une analyse plus riche et des résultats plus intéressants, qui serviront à améliorer la prestation des services et des programmes.
- Établir un inventaire à jour et complet des ressources de données et des ressources documentaires ayant une valeur continue, ce qui comprend aussi de mettre à jour le calendrier de conservation et d'élimination correspondant à celles-ci.
- Réduire le niveau d'effort nécessaire pour répondre aux demandes d'informations et de données provenant de l'extérieur.

6. Structures de gouvernance et processus de décision

Les sous-sections suivantes décrivent les structures de gouvernance et les processus décisionnels sur lesquels s'appuie le gouvernement ouvert et expliquent comment ces responsabilités sont déléguées et assumées par l'institution.

6.1 Rôles et responsabilités – Administrateur général et cadre supérieur responsable de la gestion de l'information

La gouvernance du Plan de mise en œuvre sur le gouvernement ouvert de l'École est fondée sur les responsabilités de l'administrateur général et du cadre supérieur chargé de la gestion de l'information (CSGI) qui sont énoncées aux sections 6 (Exigences), 7 (Exigences en matière de suivi et d'établissement de rapports) et 8 (Conséquences) de la Directive sur le gouvernement ouvert.



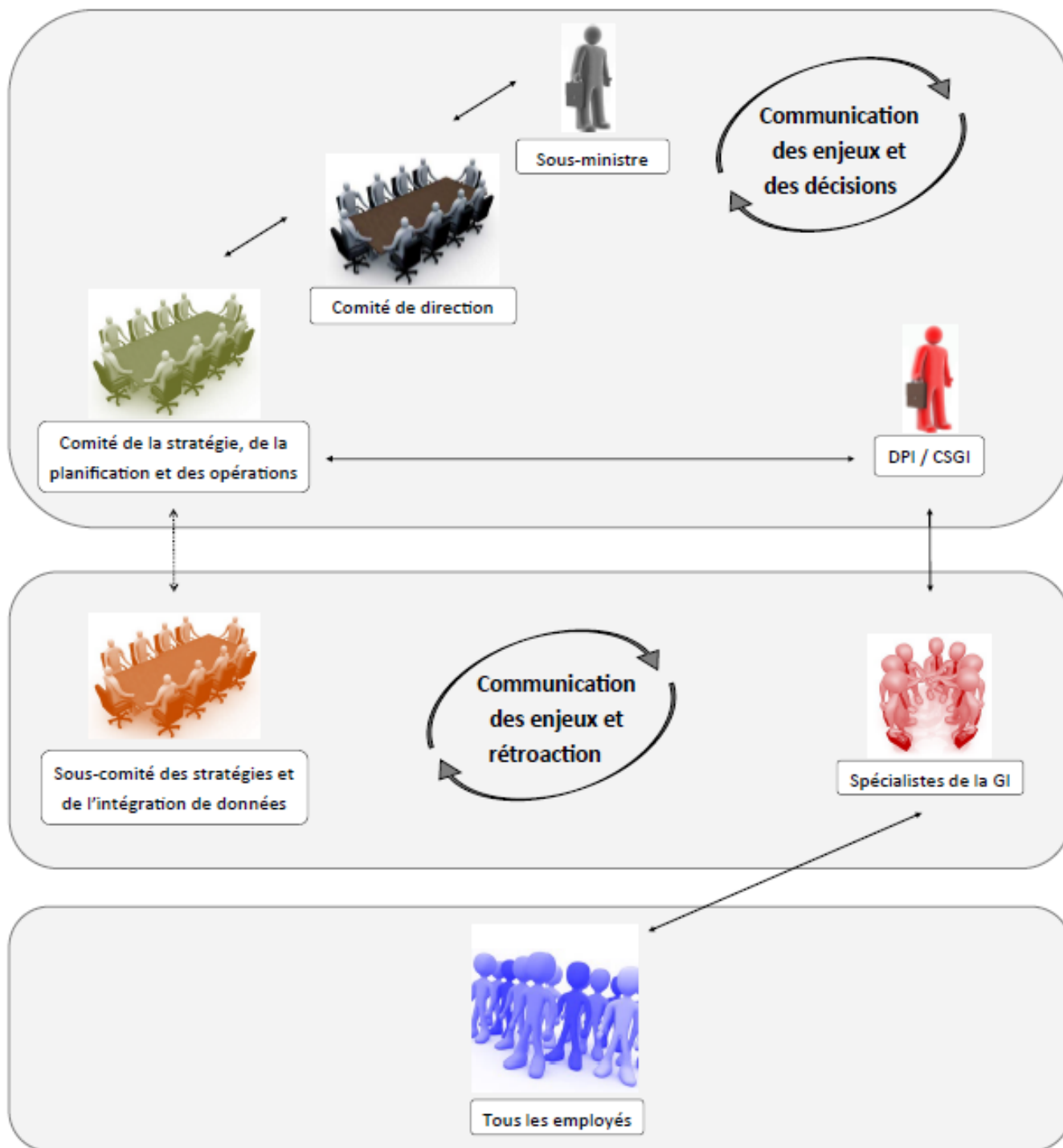
Responsabilités du gouvernement ouvert	
Sous-ministre/présidente	<ul style="list-style-type: none"> • La sous-ministre/présidente est l'administratrice générale de l'École. • Elle doit nommer le CSGI pour répondre aux exigences énoncées aux sections 6 et 7 de la Directive sur le gouvernement ouvert. • Elle approuve le PMOGO de l'École et ses versions subséquentes.
Dirigeant principal de l'information (DPI) / CSGI	<ul style="list-style-type: none"> • Le DPI est nommé à titre de CSGI de l'École par la sous-ministre/présidente. • Il pré approuve le PMOGO et ses versions subséquentes avant leur présentation à la sous-ministre/présidente.
Spécialistes de la gestion de l'information (spécialiste de la GI)	<ul style="list-style-type: none"> • Relevant du DPI, les spécialistes de la GI veillent à ce que tous les produits livrables et jalons soient respectés, conformément à la Directive. • Ils rédigent le premier PMOGO de l'École et ses versions subséquentes.

Comités de gouvernance qui supervisent ou appuient le gouvernement ouvert à l'École

Comité	Mandat	Relève de
Comité de direction (CD)	<p>Bien qu'il incombe à la sous-ministre/présidente de voir au bon fonctionnement et au rendement de l'École, le CD demeure la plus haute instance décisionnelle de l'École.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il coordonne et détermine l'élaboration et la mise en œuvre des plans stratégiques de l'École. • Il reçoit les commentaires et les considérations du Comité de la stratégie, de la planification et des opérations ainsi que les décisions que celui-ci a prises, et examine et évalue ces décisions et recommandations, à l'exception des politiques qui relèvent du CD. • Il fournit un leadership et une orientation à la direction et aux employés de l'École. • Il fait office de comité organisationnel de gestion du rendement et des talents. 	Sous-ministre/présidente
Comité de la stratégie, de la planification et des opérations (CSPO)	<p>Le CSPO est chargé de formuler des recommandations, de prendre des décisions et de mettre en œuvre les décisions du CD conformément aux orientations approuvées, tout en appuyant l'adoption d'approches intégrées à l'égard des enjeux à l'échelle de l'École. Le CSPO constitue également une tribune de discussion horizontale pour la mise en œuvre de l'initiative des Orientations stratégiques ainsi que des enjeux liés aux opérations et à la gestion.</p>	Comité de direction
Sous-comité des stratégies et de l'intégration des données (SCSID)	<p>Le SCSID est chargé de superviser la gouvernance en matière de données à l'échelle de l'École pour appuyer l'adoption d'une approche d'unité au sein de l'EFPC pour la prise de décisions fondées sur des faits.</p> <p>Le SCSID sera appelé à communiquer les enjeux et à fournir des commentaires.</p>	Comité de la stratégie, de la planification et des opérations



Structure des rapports de gouvernance – Gouvernement ouvert à l'EFPC





6.2 Rôles et responsabilités – Intervenants clés

Intervenants clés	Rôles et responsabilités à l'égard du GO
Direction générale des services ministériels	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilise l'École dans l'obtention des produits livrables et des jalons du PMOGO; produit des rapports sur l'avancement du PMOGO et en assure le suivi; rédige le PMOGO initial et les mises à jour annuelles subséquentes. • Détermine si les jeux de données répondent aux exigences de sécurité de la TI; aide les responsables des opérations à récupérer les jeux de données et les informations et à les convertir en formats publiables. • Définit les jeux de données et les informations liés aux finances et à l'approvisionnement qui peuvent être publiés. • Définit les jeux de données et les informations liés aux orientations stratégiques qui peuvent être publiés. • Définit les jeux de données et les informations liés aux priorités et au rendement qui peuvent être publiés. • Contribue à l'atteinte des jalons du GO concernant l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.
Direction générale des programmes d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> • Définit les jeux de données et les informations liés aux programmes d'apprentissage qui peuvent être publiés. • Effectue une révision et apporte des modifications aux communications concernant le PMOGO avant l'approbation finale et la publication.

6.3 Communication, sensibilisation et mobilisation

L'École travaille de façon proactive avec le Secrétariat du GO du SCT et d'autres ministères pour définir la meilleure façon de faire connaître le PMOGO de l'École et les obligations ministérielles à l'égard du GO, au moyen de plans de communication et de sensibilisation. L'objectif principal de la stratégie de gestion de l'information d'entreprise de l'École est d'établir une culture de gestion de l'information au sein de l'organisation. Pour réussir cette transition, l'École élaborera une stratégie de gestion du changement en matière de GI, qu'elle utilisera pour gérer les changements découlant de la mise en œuvre du PMOGO.



7. Tableau de planification

Les années du tableau de planification du SCT sont les suivantes :

- L'année 1 couvre la période du 9 octobre 2014 (date d'entrée en vigueur de la Directive) au 31 octobre 2015.
- L'année 2 couvre la période du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016.
- L'année 3 couvre la période du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017.
- L'année 4 couvre la période du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018.
- L'année 5 couvre la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 mars 2020.

L'École vient de terminer sa transition vers le nouveau modèle opérationnel, ce qui comprend le renouvellement de son programme de cours et la modernisation de sa plateforme d'apprentissage. L'École offre aux fonctionnaires un programme de cours commun qui est plus pertinent, plus adapté, plus accessible et plus dynamique que jamais. Cette initiative de transformation a nécessité une restructuration majeure de l'architecture de données, ce qui a eu une incidence directe sur la capacité de l'École de faire concorder l'échéancier de son Plan de mise en œuvre sur le gouvernement ouvert avec l'échéancier établi par le SCT. L'École gère actuellement ce défi en adaptant, en accord avec le SCT, l'échéancier original et en permettant à l'équipe de projet de l'École de rattraper ce retard, tel qu'il est indiqué à la section 7.2.

Le Plan de mise en œuvre sur le gouvernement ouvert de l'est planifié sur une période de cinq ans et il est mis à jour annuellement.

7.1 Principales hypothèses relatives à la planification

Plusieurs hypothèses de planification ont été formulées pour appuyer l'élaboration du PMOGO de l'École, conformément aux orientations établies par le SCT :

- Aux termes de la Licence du gouvernement ouvert, qui permet la réutilisation des données et des informations gouvernementales l'École devrait prévoir être « ouverte par défaut » et maximiser la diffusion ouverte et proactive de données, sous réserve des restrictions en matière de confidentialité, de sécurité ou de protection des renseignements personnels.
- Responsables des données : Pour l'instant, l'École n'est pas en mesure de quantifier les efforts relatifs aux activités qui nécessitent la contribution et la participation des secteurs d'activités / responsables des données (p. ex. collecte et inventaire des données, collecte et inventaire des informations), mais il est reconnu que les efforts nécessaires pour traiter les données et les informations aux fins de publication sont considérables.
- En ce qui concerne les jalons décrits dans ce PMOGO pour lesquels des directives du SCT (telles que l'établissement de normes) sont nécessaires, l'École présume que les jalons énoncés respecteront tous les liens de dépendance requis du SCT pour qu'elle réalise son plan.
- L'initiative de dialogue ouvert ne fait pas partie du PMOGO de l'École. Cet aspect est traité dans la politique sur les communications du gouvernement du Canada.
- Tous les produits livrables et les jalons énoncés dans le tableau de planification ci-après ont été prescrits par le SCT dans son document intitulé [Conseils sur l'utilisation du modèle du plan de mise en œuvre pour un gouvernement ouvert \(PMOGO\)](#). Des changements pourraient devoir être apportés au plan si le SCT formule de nouvelles directives.



7.2 Tableau de planification : Produits livrables relatifs à la Directive sur le gouvernement ouvert

PMOGO de l'École – Échéancier							
Produits livrables et jalons		Liens de dépendance	Responsables/ participants	Date du SCT	Date de l'École	État d'avancement	Référence
1	Les structures de gouvernance sont en place pour surveiller la mise en œuvre d'activités dans le cadre du PMOGO de l'École		Direction du DPI	Année 1	Année 2	Terminé	DGO 6.4 - 16
2	Plan de mise en œuvre sur le gouvernement ouvert (PMOGO) de l'École		Direction du DPI	Année 1	Année 3	Terminé	DGO 6.4 - 17
3	Signatures à la section 2 (approbations) du PMOGO de l'École	2	Direction du DPI	Année 1	Année 3	Terminé	DGO 6.4 - 18
4	Dotation et financement en prévision du PMOGO de l'École		DPI / toutes les directions générales	Année 2	Année 3	Exécution	DGO 6.4 - 19
5	Un cadre de rendement est établi pour surveiller les progrès de l'École réalisés par rapport aux activités, aux produits livrables et aux jalons du PMOGO		Direction du DPI	Année 2	Année 3	Exécution	DGO 7.1 - 31
6	Cadre de rendement pour surveiller la conformité continue de l'École avec les conditions de la Directive		Direction du DPI	Année 2	Année 3	Exécution	DGO 7.1 - 33
7	Processus visant à s'assurer que les difficultés importantes, les lacunes en matière de rendement ou les problèmes de conformité sont signalés à l'administrateur général		Direction du DPI	Année 2	Année 3	Exécution	DGO 7.1 - 34
8	Les processus de surveillance et de production de rapports permettant d'évaluer les progrès et de maintenir le caractère actuel du PMOGO de l'École		Direction du DPI	Année 2	Année 3	Exécution	DGO 6.4 - 20
9	Les progrès réalisés par rapport aux activités, aux produits livrables et aux jalons du PMOGO de l'École font l'objet de rapports réguliers à l'intention des structures de gouvernance mises en place en vue de superviser la mise en œuvre		Direction du DPI	Année 2	Année 3	Exécution	DGO 7.1 - 32
10	Liste des formats accessibles et réutilisables (pour les données et les informations) qui seront utilisés à l'École		Direction du DPI	Année 2	Année 3	Terminé	DGO 6.2 - 3
11	Méthode pour établir un inventaire de données		Direction du DPI	Année 2	Année 3	Terminé	DGO 6.3 - 8
12	Inventaire de données (listes détaillées qui décrivent le volume, la portée et la complexité des données que possède l'École)	11	Direction du DPI	Année 2	Année 3	Exécution	DGO 6.3 - 10
13	Première mise à jour annuelle du PMOGO de l'École		Direction du DPI	Année 2	Année 3	Exécution	DGO 6.4 - 21
14	Processus de conversion pour les données désignées aux fins de diffusion dont le format d'origine n'est ni accessible ni réutilisable		Direction du DPI	Année 3	Année 4	Planification	DGO 6.2 - 4
15	Processus de diffusion pour appuyer la publication de données de l'École	10	Direction du DPI	Année 3	Année 3	Exécution	DGO 6.2 - 6
16	Les actifs inclus dans l'inventaire de données sont évalués afin d'en déterminer l'admissibilité et les éléments à diffuser en priorité	15	Direction du DPI / toutes les directions générales	Année 3	Année 4	Planification	DGO 6.3 - 14
17	Plan de publication des données de l'École	12, 15	Direction du DPI	Année 3	Année 4	Planification	DGO 6.1 - 1
18	Deuxième mise à jour annuelle du PMOGO de l'École		Direction du DPI	Année 3	Année 4	Planification	DGO 6.4 - 22



Produits livrables et jalons		Liens de dépendance	Responsables/ participants	Date du SCT	Date de l'École	État d'avancement	Référence
19	Méthode pour éliminer les restrictions sur le plan de l'accès aux données et ressources documentaires ayant une valeur continue (RDVC) avant leur transfert à BAC	SCT, BAC	Direction du DPI	Année 4	Année 4		DGO 6.5 - 25
20	Des structures de gouvernance sont mises en place pour s'assurer que les exigences de la Directive sur le gouvernement ouvert sont intégrées aux nouveaux plans en vue de l'approvisionnement, de l'élaboration ou de la modernisation d'applications, de systèmes ou de solutions en matière d'information ministérielle		Direction du DPI	Année 4	Année 4		DGO 6.6 - 27
21	Les exigences de la Directive sur le gouvernement ouvert sont intégrées aux processus d'acquisition de l'École en ce qui a trait aux applications, aux systèmes et aux solutions liés à l'information		Direction du DPI	Année 4	Année 4		DGO 6.6 - 28
22	Les exigences de la Directive sur le gouvernement ouvert sont intégrées aux processus de développement de l'École en ce qui a trait aux applications, aux systèmes et aux solutions liés à l'information		Direction du DPI	Année 4	Année 4		DGO 6.6 - 29
23	Les exigences de la Directive sur le gouvernement ouvert sont intégrées aux processus de modernisation de l'École en ce qui a trait aux applications, aux systèmes et aux solutions liés à l'information		Direction du DPI	Année 4	Année 4		DGO 6.6 - 30
24	Méthode pour établir un inventaire d'informations		Direction du DPI	Année 4	Année 4		DGO 6.3 - 9
25	Inventaire d'informations (listes détaillées qui décrivent le volume, la portée et la complexité des informations que possède l'École)	24	GI / toutes les directions générales	Année 4	Année 4		DGO 6.3 - 11
26	Processus de renouvellement permettant de tenir à jour l'inventaire de données de l'École		Direction du DPI	Année 4	Année 4		DGO 6.3 - 12
27	Troisième mise à jour annuelle du PMOGO de l'École		Direction du DPI	Année 4	Année 4		DGO 6.4 - 23
28	Quatrième mise à jour annuelle du PMOGO de l'École		Direction du DPI	Année 5	Année 5		DGO 6.4 - 24
29	Plan de publication des informations de l'École	25, 31	Direction du DPI	Année 5	Année 5		DGO 6.1 - 2
30	Processus de conversion pour les informations désignées aux fins de diffusion dont le format d'origine n'est ni accessible ni réutilisable		Direction du DPI	Année 5	Année 5		DGO 6.2 - 5
31	Processus de publication pour appuyer la publication des informations de l'École	30	Direction du DPI	Année 5	Année 5		DGO 6.2 - 7
32	Les actifs inclus dans l'inventaire d'informations sont évalués afin d'en déterminer l'admissibilité et d'établir les éléments à publier en priorité	31	GI / toutes les directions générales	Année 5	Année 5		DGO 6.3 - 15
33	La méthode pour éliminer les restrictions sur le plan de l'accès aux données et ressources documentaires ayant une valeur continue (RDVC) avant leur transfert à BAC est intégrée aux plans et aux procédures de disposition de l'École.	19, SCT, BAC	Direction du DPI	Année 5	Année 5		DGO 6.5 - 26
34	Processus de renouvellement permettant de tenir à jour l'inventaire d'informations de l'École		Direction du DPI	Année 5	Année 5		DGO 6.3 - 13